

Compte Rendu du Conseil Municipal de Châtillon-en-Diois

du 7 juin 2016

La séance débute à : 20h40

Présents :

Eric VANONI, Christiane PUECH, Roger ORAND, Grégory BONNIOT, Jean-Paul COLLETTE, Jean-Philippe GENIN, Jacques MALOD, Florent MARCEL, Sylvette MARTIN, Colette MOREAU, Bernard RAVET

Excusés : Caroline MIZZI, Martine GRECO

Absents : Philippe DELHOMME,

Pouvoirs : Caroline MIZZI a donné son pouvoir à Christiane PUECH

Secrétaire de séance : Florent MARCEL

Lecture du compte rendu du Conseil municipal du 6 avril 2016

Après la lecture faite par Bernard Ravet, le conseil adopte le compte rendu de cette séance, avec 13 voix pour et une abstention.

Lecture du compte rendu du Conseil municipal du 15 avril 2016

Après la lecture faite par Colette Moreau, le Conseil adopte le compte rendu de cette séance, avec 13 voix pour et une abstention.

1) Création d'un réseau EP (trop plein du réservoir)

Monsieur le Maire présente le programme de travaux concernant la création d'un réseau «Eau Potable» dans le but d'enlever l'eau du trop plein du réseau «Eaux usées» afin de diminuer l'apport d'eau claire et d'optimiser le traitement et le rendement épuratoire de la station, dans le but de satisfaire les exigences réglementaires pour le bon fonctionnement de la station d'épuration.

Ces travaux s'élèvent à la somme de 38 500,00 € HT, et la maîtrise d'œuvre à 7 300,00 € HT. Le CM sollicite, à l'unanimité, une subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

2) Règlement du service de l'assainissement

Le conseil adopte à l'unanimité le règlement du service de l'assainissement collectif.

3) Maîtrise d'œuvre voirie 2016

Le Maire présente le devis de prestation de maîtrise d'œuvre pour l'établissement et le suivi du programme annuel des travaux de voirie 2016 des communes de Châtillon-en-Diois, Glandage, Lus la Croix Haute, Treschenu-Creyers, Saint-Roman, Menglon, Boulc et Lesches en Diois présenté par la Direction Départementale des Déplacements de la Drôme pour un montant de 7 750,00 € HT .

Le CM accepte le devis et autorise le Maire à signer la convention de groupement de commande et toutes les pièces nécessaires à la présente décision.

4) Travaux d'aménagement des Cimetières

Le Maire présente le devis pour l'aménagement des allées des deux cimetières qui s'élève à 36 494,50 € HT. Ces travaux sont envisagés dans le but de pallier aux problèmes d'accessibilité et d'entretien (non emploi de désherbant) des 2 cimetières.

Le CM accepte le devis et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental.

5) Vente de terrain à Vini fête

La société Vini fête souhaiterait acquérir une bande de terrain de 3m de large sur 35m de long le long du lagunage.

Le CM adopte à l'unanimité un accord de principe pour la vente du terrain.

6) Aménagement du parcours de santé

Le CM, à l'unanimité, accepte l'aménagement de ce parcours en sentier thématique (géologique) et demande un devis d'études à l'ONF pour cette réalisation.

7) Demande de subvention Lycée du Diois

Le CM vote une subvention, au Lycée du Diois, de 50,00 € pour un élève domicilié sur la commune de Châtillon-en-Diois pour un voyage d'étude à Rome.

8) Intégration de la voirie du Lotissement « le Clos d'Auriac » dans le domaine public communal

Le CM adopte, à l'unanimité, cette intégration.

9) Participation au service de restauration scolaire de la ville de Die

Le CM donne un accord de principe, pour la durée du mandat, à la règle de participation au service de cantine scolaire, à savoir, 100 % de la différence entre le prix de revient réel du repas et le prix du ticket normal pour les élèves qui fréquentent le restaurant scolaire.

10) Convention avec le Département pour les frais de transport des élèves du RPI

La convention a pour objet de déterminer les conditions de participation financière des communes de Menglon et de Châtillon aux frais de transport des élèves du RPI pour assurer la desserte de 11h30 et 13h10.

La participation des communes relative à la desserte de midi s'élève à 43,58 € les lundi, mardi, jeudi et vendredi à répartir entre les 2 communes, à hauteur de 21,79 € par commune et par jour.

Le CM autorise le Maire à signer la convention qui prendra effet le 1^{er} septembre 2016, jusqu'au 5 juillet 2023.

11) Aire de covoiturage

Le département demande à la commune de voter la convention concernant une aire de covoiturage sur le parking de la gare. Il y aura la mise en place de 2 panneaux pour indiquer cette aire.

Le CM autorise le Maire à signer la convention.

12) Questions diverses

Jeu des 1000 euros

Art'Star demande à la commune d'accueillir le jeu des 1000 euros. Pour cela la commune doit écrire une lettre expliquant qu'elle est favorable pour recevoir ce jeu. En contre partie, la commune s'engage à nourrir et loger 2 personnes, lors du tournage en 2018.

Fin de séance 23h40.